

Le lundi 28 février 2022

Publication de l'index « Egalité femmes-hommes » pour l'année 2022

En application de la loi Avenir Professionnel, notre Association publie son index « Egalité femmes-hommes » qui est incalculable.

Notre note se décompose de la façon suivante :

- ✓ Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes (40/40)
- ✓ Ecart de répartition des augmentations individuelles. Cet indicateur n'est pas calculable.
- ✓ Nombre de salariées augmentées à leur retour de congés maternité. Cet indicateur n'est pas calculable.
- ✓ Parité parmi les plus hautes rémunérations (5/10)